

Dossiers de Carrefour éducation

Légal à l'école mais ... à la maison ?

par

André Cotte

avec la collaboration de Pierre Couillard et Pierre Lachance

30 janvier 2003

Mis à jour le 13 décembre 2010

Carrefour éducation autorise la reproduction de ce dossier à la condition d'en indiquer clairement la provenance et le nom de l'auteur. Si vous désirez en modifier des parties, veuillez contacter Carrefour éducation au préalable.

<http://carrefour-education.qc.ca>

Légal à l'école mais ... à la maison ?

Un dossier d'André Cotte

[Introduction](#)

[Doit-on toujours payer ses logiciels ?](#)

[Mode d'emploi pour un ordinateur légal à peu de frais](#)

[Les indispensables](#)

[L'antivirus, un incontournable](#)

[Les logiciels de bureautique](#)

[Création de fichiers PDF](#)

[Navigation Internet](#)

[Le traitement d'images](#)

[Les besoins particuliers](#)

[Traitement du son](#)

[La création de pages Web](#)

[Le traitement de la vidéo](#)

[Logiciels de messagerie instantanée](#)

[Conclusion](#)

Introduction

Depuis la fin des années 80, on peut affirmer que les écoles et les commissions scolaires du Québec n'utilisent que des logiciels acquis légalement. À l'époque, une campagne de sensibilisation au respect du droit d'auteur sur les logiciels ainsi qu'une poursuite judiciaire de Microsoft contre une commission scolaire avaient convaincu les administrateurs scolaires de mettre en place des mécanismes de contrôle pour s'assurer de la légalité des logiciels utilisés à l'école. L'école cependant ne peut exercer son contrôle au-delà des murs de l'institution.

On ne peut affirmer cependant que les enseignants et les élèves qui travaillent à la maison sur leur ordinateur personnel, le font toujours à l'aide de logiciels acquis légalement.

Il est rare qu'un individu assigne 100 \$ ou plus par année, dans son budget personnel, à l'achat de logiciels. Or, la simple mise à jour, aux trois ans, de son système d'exploitation (Windows ou Mac OS) et de sa suite bureautique dépassera certainement l'ensemble du budget alloué. Il ne reste donc plus un sous pour tous les autres logiciels ou cédéroms qu'il pourrait vouloir utiliser.

Plusieurs n'hésitent donc pas à recourir à des copies illégales de logiciels pour leur ordinateur personnel. Ces copies sont d'ailleurs souvent proposées par des marchands d'ordinateur à la « conscience élastique » qui n'hésitent pas à se servir de ces copies comme argument de vente. Certains clients ne réalisant même pas que les logiciels « pré-installés » sur leur nouvel ordinateur sont souvent illégaux. Attention ! Tous les logiciels « pré-installés » ne sont pas illégaux, loin de là ! Plusieurs fabricants d'ordinateurs offrent avec leur matériel des logiciels dont ils ont payé les droits pour vous. Tenez compte de cet aspect quand vous magasinerez votre prochain ordinateur.

On croit souvent, à tort, qu'il est légal d'installer chez soi une copie d'un logiciel sur lequel on travaille à l'école ou au bureau. Si cela peut être vrai pour certaines licences d'établissement, le cas est assez rare. Ce n'est certes pas le cas pour les systèmes d'exploitation, les suites bureautiques, les antivirus, les logiciels de création graphique. Pour ce type de logiciels, l'école ou la commission scolaire doit payer un supplément si elle veut couvrir l'usage fait ailleurs que sur les ordinateurs de l'école des logiciels en question. Quand la licence couvre les enseignants sur leur ordinateur personnel, il s'agit souvent de logiciels éducatifs pour lesquels l'éditeur a réalisé que la préparation de classe se fait souvent à la maison.

De même, certains croient qu'ils ont droit d'installer la nouvelle version de leur système d'exploitation sans la payer sous le prétexte qu'ils ont reçu une copie de la version précédente à l'achat de leur ordinateur. Ils oublient que le prix du système d'exploitation est inclus dans le prix d'achat de l'ordinateur, la mise à jour ne l'est pas et n'est pas gratuite. Seul GNU/Linux est gratuit, autant pour la première copie que pour les mises à jour.

Sommes-nous condamnés à mal dormir, tiraillés par notre conscience, ou à nous priver de logiciels ? Pas du tout. On peut utiliser des logiciels légaux et rester à l'intérieur de son budget. Il restera même des sous pour nous permettre nouveaux gadgets qu'on nous propose et qui nous font envie.

Doit-on toujours payer ses logiciels?

Pour comprendre comment on peut utiliser des logiciels dans la légalité tout en ne dépensant presque rien, il faut revoir quelques notions de base.

Un logiciel n'est rien d'autre que des lignes de code rédigées dans un langage de programmation, i.e. des instructions précises que l'on donne à l'ordinateur pour qu'il les exécute. Ces « textes », tout comme les autres textes, sont soumis au droit d'auteur et comme dans toutes les oeuvres couvertes par le droit d'auteur, le propriétaire du droit peut en faire ce qu'il veut. Il peut le vendre, en tout ou en partie, le donner, laisser quiconque modifier l'oeuvre et la redistribuer, etc.

Un programmeur ou un groupe de programmeurs peut dès lors décider de donner accès gratuitement à son logiciel. La décision lui revient en tant que titulaire du droit d'auteur. Et heureusement pour vous, certains le font !

Certains le font en ne vous permettant que l'usage sans frais du logiciel, on dit alors que le logiciel est « gratuit » mais que son code (le texte du programme) n'est pas libre, c'est-à-dire qu'on ne peut voir, ni modifier le texte de sa programmation. On dit que le logiciel est « propriétaire », c'est à dire que seul le propriétaire du code peut le modifier.

D'autres programmeurs vous permettent non seulement l'usage de leur logiciel gratuitement mais vous autorisent à examiner le code (le texte du programme) et même à le modifier à votre convenance. On parle alors de logiciels libres et ils sont gratuits et à code ouvert (open source, en anglais). Pour en connaître davantage à ce sujet, consultez [l'article sur le logiciel libre dans Wikipédia](#)¹. Les logiciels libres conviennent parfaitement au monde l'éducation pour diverses raisons qu'explique Grégoire Vincke dans son article « [Pourquoi privilégier les logiciels libres en éducation?](#) »².

On peut se questionner sur les motivations des gens qui donnent leur logiciel. Dans le cas des logiciels propriétaires et gratuits, le programmeur garde son code secret pour diverses raisons. En voici quelques-unes :

- vendre le logiciel une fois qu'il sera connu et apprécié;
- vous proposer, une fois que vous serez habitué au logiciel, une version « pro » non gratuite;
- vendre son droit d'auteur à une grande compagnie de logiciels quand il aura prouvé qu'il y a un marché pour son logiciel;
- vendre de la publicité qui apparaîtra sur l'écran quand vous utilisez son logiciel;
- s'en servir comme d'un « cheval de Troie » pour obtenir des informations sur vous ou votre ordinateur à des fins publicitaires (on parle alors, en anglais, de « adware » ou de « spyware »).

Nous pourrions vous citer des exemples pour chacune des ces motivations. Retenons qu'un logiciel propriétaire gratuit risque de ne pas le rester longtemps. C'est pourquoi, il est préférable, quand on en a le choix, d'utiliser des logiciels libres. Les motivations de ces programmeurs sont très différentes et altruistes. La plupart des logiciels libres sont le fruit de la collaboration de plusieurs programmeurs qui le font pour leur plaisir, pour apprendre, pour servir la collectivité ou pour répondre à un besoin que les compagnies privées ne prennent pas en compte. Il arrive également que des compagnies s'impliquent

1 http://fr.wikipedia.org/wiki/Logiciel_libre

2 <http://apprendre2point0.ning.com/profiles/blogs/pourquoi-privilegier-les>

Légal à l'école mais ... à la maison ?

dans un projet de logiciel libre. Elles le font pour toutes sortes de motifs économiques. De plus, vous êtes assurés que le logiciel restera gratuit car le code est disponible à qui veut s'en servir. En effet, cette liberté d'utiliser le code est garantie la plupart du temps par une licence très légale. La plus connue étant la [Licence publique générale GNU](#) (GNU GPL)³.

Le système d'exploitation [GNU/Linux](#)⁴ est l'exemple le plus souvent cité d'un logiciel libre à code ouvert. Ne vous précipitez pas pour installer GNU/Linux à la place de Windows ou de Mac OS sur votre ordinateur. Même si GNU/Linux est fiable et performant, son utilisation peut vous dérouter un peu. Mais rassurez-vous, on peut tout aussi bien réussir à être légal à peu de frais sous Windows ou sous Mac. Déjà, le système d'exploitation (Windows ou Mac OS) est fourni avec votre ordinateur. Tant que vous ne décidez pas d'opter pour la toute dernière version, vous ne débourserez rien de plus.

Depuis quelques années, les logiciels que j'utilise autant sur Windows, Mac ou Linux sont tous (ou presque) des logiciels libres. Je ne me sens nullement restreint dans ce que je peux faire à l'ordinateur et tout cela sans avoir eu à déboursier (ou à pirater) pour me les procurer. J'ai le plaisir de pouvoir dire que mes ordinateurs sont légaux à 100%.

³ http://fr.wikipedia.org/wiki/Licence_publicue_g%CC%80n%CC%80rale_GNU

⁴ <http://fr.wikipedia.org/wiki/Gnu/Linux>

Mode d'emploi pour un ordinateur légal à peu de frais

Si ce défi vous intéresse, je vous propose deux ressources inestimables. La première, le site [Framasoft](http://www.framasoft.net/)⁵ qui se présente en ces mots :

« Issu du monde éducatif, Framasoft est un réseau de sites web collaboratifs à géométrie variable dont le dénominateur commun est le logiciel libre et son état d'esprit. Il vise à diffuser le logiciel libre et à le faire connaître auprès du plus large public. ».

Vous y trouverez la description de plus de 1500 logiciels libres classés en rubriques. Chaque logiciel est accompagné d'une description et d'un lien vers le site où on peut le télécharger. Plusieurs ont reçu des commentaires d'utilisateurs. Dans la section [FramaDVD École](http://www.framadvd.org/)⁶, on vous propose une [image iso](http://fr.wikipedia.org/wiki/Image_iso)⁷ à graver sur un DVD qui contient plus de 130 logiciels libres pour Windows. Une belle façon d'offrir aux amis les logiciels libres que vous appréciez.

La seconde ressource est québécoise. Il s'agit de la compilation de logiciels libres [Colibris](http://www.colibris.org/)⁸. Elle s'incarne dans un site Web du même nom et comprend plus de 40 logiciels libres pour Windows et plus de 30 pour le Mac. Ici aussi vous pourrez télécharger et graver une image iso de la compilation pour la proposer à votre entourage. Colibris offre, en plus d'une description, des hyperliens vers des tutoriels, voire des manuels en ligne pour plusieurs des logiciels proposés. Pour vous aider à apprivoiser ces logiciels libres, Colibris propose le [forum Colibris](http://www.colibris.org/forum/)⁹ où vous pourrez poser des questions sur l'utilisation des logiciels de la compilation.

Dans la suite du dossier, nous vous suggérerons des logiciels pour combler la plupart des besoins courants. Bien sûr !, nous ne les avons pas tous utilisés. Quand nous l'avons fait, nous vous l'indiquerons. Quant à ceux que nous n'avons pas expérimenté nous-même, ils sont tous proposés par des sources sérieuses comme Colibris ou Framasoft.

Nous avons privilégiés les logiciels ayant une version française quoique dans quelques cas, ce ne fut pas possible. Notre préférence va également aux logiciels libres.

Avec les logiciels libres, on peut souvent mettre soi-même la main à la pâte et s'offrir pour aider à la traduction.

5 <http://www.framasoft.net/>

6 http://www.framadvd.org/framadvd_ecole.php

7 http://fr.wikipedia.org/wiki/Image_iso

8 <http://zonecolibris.org/>

9 <http://zonecolibris.org/forum/>

Les indispensables

Le système d'exploitation de votre ordinateur est certes indispensable mais il n'est pas nécessaire de le remplacer pour utiliser des logiciels libres gratuits. Celui que vous avez reçu gratuitement à l'achat de votre PC est capable de faire tourner la plupart des logiciels libres dont vous aurez envie. Si vous êtes pressé vous pouvez consulter tout de suite la liste des [12 incontournables du libre](#)¹⁰ sur Zone libre en éducation. Sinon continuez la lecture nous vous présenterons des logiciels libres pour votre ordinateur.

L'antivirus, un incontournable

De nos jours, il est quasiment impossible de se passer d'un bon antivirus. Si vous êtes du genre prudent, voici un des logiciels que vous serez tenté d'acheter d'autant plus qu'on vous le propose souvent à l'achat de votre ordinateur ou après une période d'essai de quelques mois. Personnellement, je n'achète plus ce type de logiciel. Sous Linux, je n'en ai pas vraiment besoin et sous Windows, j'utilise l'un des deux logiciels gratuits suivants, [AVG Anti-Virus Free Edition](#)¹¹ ou [avast! Antivirus gratuit](#)¹². Ils ne sont pas libres mais gratuits, attention, on essaiera de vous convaincre d'acheter la version commerciale. Elle ne vous protégera pas vraiment plus mais vous coûtera des sous. Je m'en tiens à leur version gratuite. Ils sont fiables et bénéficient de mises à jour régulières des définitions de virus.

Les logiciels de bureautique

Après le système d'exploitation, l'antivirus et le navigateur Web, la suite bureautique est, de loin, le logiciel le plus recherché. Surtout parce qu'elle comprend d'habitude un traitement de texte. Notons que bien des gens n'utilisent que le traitement de texte dans leur suite bureautique et pourraient donc se contenter d'un logiciel n'ayant que cette fonction. Depuis quelque temps, une nouvelle solution s'offre à ceux dont les besoins ne sont pas trop importants, les suites bureautiques dans les [nuages](#)¹³ (Cloud computing). La plus connue bien sûr est [Google documents](#)¹⁴ mais il y en a d'autres comme [Zoho](#)¹⁵. Même si elles ne permettent pas une mise en page aussi sophistiquée que les suites bureautiques traditionnelles, elles sont très pratiques puisqu'on peut y accéder de n'importe quel ordinateur et travailler à plusieurs sur le même document. Comme tout ce qui se fait dans le nuage, il faut être vigilant pour protéger ses données personnelles.

Si le nuage ne vous attire pas, et que vos besoins ne sont pas trop grands, vous pourriez utiliser [AbiWord](#)¹⁶ ou [OOoLight](#)¹⁷, deux excellents outils de traitement de texte fort performant et disponibles pour Windows, MacOS X et GNU/Linux. En prime, ils peuvent lire les fichiers provenant de Microsoft Office.

En contexte scolaire, après le traitement de texte, on se sert beaucoup du logiciel de présentation comme Power Point. Ce type de logiciel se retrouve presque toujours dans une suite bureautique, or

10 <http://zonelibre.grics.qc.ca/spip.php?article293>

11 <http://free.avg.com/fr-fr/telecharger-avg-antivirus-antispyware-gratuit>

12 <http://www.avast.com/fr-fr/free-antivirus-download>

13 http://fr.wikipedia.org/wiki/Cloud_computing

14 <http://docs.google.com>

15 <http://writer.zoho.com/home?serviceurl=%2Findex.do>

16 <http://www.abisource.com/>

17 <http://download.ooo4kids.org/fr/pre-version-oolight-fr>

Légal à l'école mais ... à la maison ?

ces suites sont un des achats coûteux parmi les logiciels qu'on utilise. Plusieurs hésitent à se priver de Microsoft Office à cause de la compatibilité des formats des fichiers. La suite Microsoft domine le marché et ses formats de fichiers également. C'est donc une donnée dont il faut tenir compte quand on décide d'utiliser des logiciels libres ou gratuits. C'est pourquoi j'ai choisi la suite libre [OpenOffice.org](http://www.openoffice.org)¹⁸ puisqu'elle peut lire la plupart des fichiers au format Microsoft. Cette compatibilité n'est pas parfaite, les fichiers complexes peuvent poser des problèmes mais c'est probablement ce qui se fait de mieux en matière de compatibilité (Notons que les différentes versions de MS Word ne sont pas toujours à 100% compatible entre elles!). Si vous partagez peu de fichiers avec des collègues qui utilisent la suite de Microsoft, votre choix va s'élargir. Pour le constater allez visiter la [section de Framasoft](#)¹⁹ sur le sujet.

Création de fichiers PDF

Le format PDF ou [Portable Document Format](#)²⁰ s'impose de plus en plus pour le transfert d'information. Produit par la compagnie Adobe, il est devenu un standard de partage d'information. Il a l'avantage de disposer de lecteurs gratuits pour les plateformes les plus répandues, Windows, Macintosh, UNIX et GNU/Linux. Pour l'information qui n'a pas à être modifiée par le destinataire, c'est le format le plus commode puisque tous peuvent le lire peu importe les logiciels qu'ils utilisent.

On trouve maintenant plusieurs logiciels libres ou à bas prix pour produire des fichiers PDF, la suite bureautique OpenOffice.org peut exporter vos fichiers en PDF. Pour produire des fichiers PDF avec vos autres logiciels, nous vous recommandons l'excellent logiciel libre, [PDFCreator](#)²¹. Une fois installé, vous aurez une nouvelle imprimante de disponible, elle se nomme, vous l'aurez deviné, PDFCreator. Pour obtenir un fichier au format PDF vous n'aurez qu'à la choisir au moment de l'impression.

Navigation Internet

Votre système d'exploitation vous est livré avec un navigateur gratuit ainsi qu'un logiciel de courrier électronique, sous Windows c'est Internet Explorer et Outlook Express. Avec le Mac, vous héritez de Safari et de Mail. Vous êtes donc légal à ce chapitre. Vous pouvez aussi vouloir utiliser d'autres navigateurs ou d'autres logiciels de courrier. En restant dans les offres gratuites vous pouvez choisir comme navigateur [Firefox](#)²² ou [Chrome](#)²³ de Google. Ils sont disponibles autant sous Windows que Mac. Firefox est reconnu pour le grand nombre de fonctions qu'on peut lui ajouter à l'aide d'extensions. Vous en trouverez de toutes les sortes... pour bloquer les publicités, pour gérer vos fils RSS, pour chercher des mots dans le dictionnaire, etc. Visitez le dépôt d'extension de Firefox pour faire votre choix.

Avec la popularité d'[Hotmail](#)²⁴ et de [Google Mail](#)²⁵, on a moins besoin d'un logiciel autonome de gestion des courriels. Pour une gestion plus serrée de vos courriels, rien ne vaut cependant un logiciel

18 <http://www.openoffice.org/>

19 <http://www.framasoft.net/rubrique90.html>

20 <http://fr.wikipedia.org/wiki/Pdf>

21 <http://zonecolibris.org/windows/?id=21>

22 <http://zonecolibris.org/windows/?id=7>

23 <http://www.google.com/chrome/intl/fr/more/index.html?hl=fr>

24 <http://www.windowlive.fr/hotmail/>

25 <http://mail.google.com/>

Légal à l'école mais ... à la maison ?

comme [Thunderbird](#)²⁶. Il provient du même groupe qui vous offre Firefox, et tout comme ce dernier, c'est un logiciel libre et gratuit. Il possède un module de filtre pour les courriels non désirés (spam).

Le traitement d'images

Les images numérisées sont, la plupart du temps, sauvegardées dans des formats standards comme .jpg ou .png. Ce qui nous permet de choisir le logiciel de traitement d'images sans trop nous préoccuper du format qu'il utilise car tous sont capable d'ouvrir des fichiers .jpg et .png. En plus de ces deux formats, les logiciels de traitement d'images possèdent leur propre format, ce dernier permet de retrouver les calques et les masques laissés ouvert. Ces formats propres à un logiciel en particulier sont rarement supportés par les autres logiciels. Pour un novice qui ne les utilisent pas, ce n'est pas un critère de choix.

Si vos besoins en traitement d'images sont assez simples, vous pouvez vous contenter du logiciel gratuit qui vous a été livré avec votre imprimante ou votre numériseur (scanner). La plupart du temps, il conviendra à vos besoins, il est tout à fait légal et ne vous a rien coûté, car il est inclut dans le prix du numériseur acquis. J'ai découvert récemment, [Pinta](#)²⁷, un éditeur d'images libre qui allie simplicité à puissance. Un choix à considérer si vous n'aimez pas le logiciel reçu avec votre imprimante ou votre numériseur.

Si vous êtes vraiment sérieux dans le traitement d'images et que vous chercher un outil dans le genre de Photoshop ou de Paintshop Pro, il vous faut essayer [Gimp](#)²⁸. Comme pour tous les logiciels de cette envergure, vous devez prévoir une période de prise en main car son interface peut paraître déroutante pour le novice. Rassurez-vous cependant, le Web regorge de [tutoriels](#)²⁹ pour vous aider à le maîtriser.

26 <http://zonecolibris.org/windows/?id=25>

27 <http://www.framasoft.net/article4991.html>

28 <http://zonecolibris.org/windows/?id=12>

29 <http://forvir.cssmi.qc.ca/wForvir/sWForvir?page=wForvir.Recherche&FaireRecherche=True&bSavedSearch=1&TousCesMots=gimp&FaireRecherche=true>

Les besoins particuliers

Le traitement du son

La plupart des logiciels de lecture de fichiers sonores ou de CD audio sont gratuits, soit ils sont fournis avec votre système d'opération ou bien ils sont libres ou gratuits. Windows est livré avec Windows Media Player qui peut lire la plupart des formats audio (.wav, .mp3, CD audio, etc) et le Mac avec iTunes. Ces lecteurs cependant ne lisent pas tous les formats proposés sur le Web. Un lecteur audio-vidéo libre et gratuit les supporte presque tous, c'est [VLC media player](#)³⁰. VLC fait aussi beaucoup d'autres choses que la lecture de medias, il permet de diffuser votre musique sur le réseau et de transcoder d'un format à un autre. Bref, c'est le couteau suisse de l'audio-vidéo.

Vous êtes du genre à faire vos propres «mixages» de son, vous aimeriez ajouter des paroles à certains enregistrements et vous ne voulez pas y laisser votre chemise ? Essayez [Audacity](#)³¹, un autre logiciel libre qui tourne tout autant sous GNU/Linux, Windows que Mac. Vous voulez extraire la musique de vos CD audio pour les transformer en MP3 ou en Ogg Vorbis ? Un petit logiciel libre nommé [CDex](#)³² vous permettra de le faire facilement. À l'intention de ceux qui font de la musique, Framasoft propose [une liste de logiciels libres](#)³³ intéressants, la plupart de ces logiciels sont disponibles pour Windows et Mac.

La création de pages Web

On ne fait plus son site Web à la main comme autrefois. On se sert désormais de logiciels hébergés sur le Web pour créer un site. On parle alors de [Système de gestion de contenu](#)³⁴ (CMS ou Content Management System en anglais). Parmi les plus connus, il y a [WordPress](#)³⁵ et [Blogger](#)³⁶. Le premier est un logiciel libre, l'autre est gratuit sans être libre.

Un logiciel de transfert de fichiers par le protocole FTP est indispensable pour ceux qui ont un site Web, on a toujours besoin de télécharger un fichier sur son site. On en trouve plusieurs de gratuit, mais le plus populaire et probablement le plus complet c'est [FileZilla](#)³⁷, un logiciel libre.

Le traitement de la vidéo

Pour le traitement de la vidéo, on peut dire que les solutions gratuites sont faciles à trouver mais que les logiciels libres dans le domaine sont plus rares, sauf sous Linux. Pour le non-professionnel, chacune des deux plateformes propose sa solution gratuite, Imovie pour le Mac et Windows Movie Maker. Ajoutons [Videoporama](#)³⁸ pour transformer vos diaporamas numériques en vidéo. Cependant à l'achat d'un caméscope, on vous fournit souvent un logiciel de montage vidéo. Il n'est pas libre mais parfaitement légal puisqu'il arrive avec le caméscope.

30 <http://www.videolan.org/index.html>

31 <http://zonecolibris.org/windows/?id=1>

32 <http://zonecolibris.org/windows/?id=3>

33 <http://www.framasoft.net/rubrique380.html>

34 http://fr.wikipedia.org/wiki/Syst%C3%A8me_de_gestion_de_contenu

35 <http://fr.wordpress.com/>

36 <http://www.blogger.com/>

37 <http://sourceforge.net/projects/filezilla>

38 <http://www.videoporama.tuxfamily.org/>

Logiciels de messagerie instantanée

La mode des réseaux sociaux est en train de remplacer complètement les logiciels de messagerie instantanée. Avec Facebook ou Twitter, on peut se passer d'un logiciel car tout se fait dans un navigateur Web, et ces sites ainsi que leurs concurrents sont gratuits.

Pour ceux qui continuent à leur préférer la messagerie instantanée, on ne saurait passer sous silence [Pidgin](http://www.pidgin.im/)³⁹, un logiciel multiprotocole qui peut servir autant à la messagerie de Microsoft, de Yahoo ou de Google Talk. Un seul logiciel pour gérer tous vos contacts. Pidgin, bien sûr est un logiciel libre.

³⁹ <http://www.pidgin.im/>

Conclusion

Vous remarquerez que je privilégie presque toujours les logiciels libres. Il y a deux bonnes raisons à cela. La première c'est que vous n'aurez pas de mauvaises surprises. Vous n'apprendrez pas que la nouvelle version améliorée n'est plus gratuite. La seconde, c'est qu'avec le libre, vous pouvez plus facilement influencer le développement de votre logiciel. Presque tous les développeurs de logiciels libres sollicitent l'avis des usagers pour améliorer leur produit. Inscrivez-vous à leur liste de diffusion et vous serez en mesure de leur faire vos suggestions.

Par l'ouverture de leur code et la transparence de leur développement, les logiciels libres sont très souvent traduits dans plusieurs langues. J'oserais dire qu'il est plus facile de travailler en français sur son ordinateur avec des logiciels libres qu'avec des logiciels commerciaux. Et dans le cas où la version française n'existe pas encore, le fait de choisir un logiciel libre vous permet de proposer vos services ou ceux de votre groupe d'amis pour aider les développeurs à le franciser. Pas très facile de convaincre une compagnie commerciale de vous laisser traduire son logiciel même s'il est gratuit !

Budget zéro, c'est presque possible ! Mais ce n'est pas le but de l'exercice. L'idée c'est d'utiliser son ordinateur au maximum tout en respectant la loi. Ce qui implique que vous aurez certainement à prévoir un budget pour quelques logiciels mais, en suivant mes suggestions, ce sera réduit au minimum.

Si l'école veut encourager ses élèves et ses enseignants à utiliser des logiciels légaux, il est préférable qu'ils puissent utiliser les mêmes logiciels à l'école et à la maison. L'école devrait donc s'équiper de logiciels à la portée de leur budget, soit des logiciels libres ou gratuits chaque fois que c'est possible. Et à la limite, pourquoi ne pas distribuer une « compilation-école » des logiciels libres utilisés par les élèves à l'école? Cette « compilation-école » pourrait être gravée sur cédérom et distribuée aux élèves et aux enseignants en toute légalité. D'ailleurs Colibris et FramadVD dont nous avons parlé plus haut n'attendent que cela, être distribués.